

Session du Conseil régional

La Région crée 32 000 places de formations professionnelles et vote une nouvelle offre de formation pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi et mieux répondre aux besoins des entreprises

A l'occasion de la session budgétaire du 24 mars, la Région poursuit la forte mobilisation engagée pour l'emploi depuis cet automne. Pour cette année 2022, au terme de négociations engagées avec l'Etat, la Région ouvre d'ores et déjà plus de 32 000 places de formation dans les différents domaines. Pour maintenir cette dynamique de développement des compétences des demandeurs d'emploi et anticiper les besoins de recrutement des entreprises du territoire, la Région a également voté le renouvellement de ses marchés publics de formation professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2023 (et jusqu'en 2026). Ces nouveaux marchés annualisés et départementalisés permettront de répondre avec plus de souplesse et de réactivité aux besoins spécifiques des secteurs en tension.

Le marché du travail connaît actuellement une hausse des tensions de recrutement qui se généralisent à l'ensemble des secteurs : santé, aide à la personne, propreté mais aussi les activités saisonnières du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, de l'industrie... Pour y répondre, la Région a adopté dès cet automne des mesures coup de poing pour l'emploi. En complément de ces mesures, la Région, qui a en charge le financement des formations pour les demandeurs d'emploi, souhaite utiliser ce levier pour faciliter et accélérer l'accès à l'emploi dans toute la région. Dans un contexte où le taux de chômage des Pays de la Loire est l'un des plus bas au niveau national, il s'agit de travailler encore plus fortement sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins de compétences des entreprises. Très concrètement, la Région vise à :

- Favoriser le retour rapide vers l'emploi, en incitant notamment les stagiaires à s'orienter vers les métiers en tension (stages et découverte des plateaux techniques) ;
- Simplifier les dispositifs et les rendre plus accessibles ;
- Favoriser les entrées et sorties tout au long de l'année, sur toutes les formations ;
- Individualiser les parcours et moderniser la pédagogie.

Les marchés sont votés pour un an, et sont reconductibles les trois années suivantes, ce qui permet de répondre de façon plus souple aux fluctuations des besoins des entreprises.

« Plus de réactivité mais aussi plus de souplesse pour mieux accompagner le développement des compétences des demandeurs d'emploi et répondre aux besoins de recrutement de nos entreprises, c'est ce qui caractérise notre nouvelle offre Région Formation qui se mettra en place dès le 1^{er} janvier 2023. » souligne André Martin, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'emploi et de la formation.

1. Région Formation Prépa : pour les personnes les moins qualifiées et les plus éloignées de l'emploi.

Objectif : favoriser les parcours sans rupture vers un accès direct à l'emploi, principalement sur les métiers qui recrutent et qui sont accessibles sans qualifications élevées.

Les formations proposeront des parcours à temps plein ou à temps partiel, à la carte, combinant des séquences de remise à niveau dans les compétences de base et des temps dédiés à la définition d'un

projet professionnel. L'offre de formation est territorialisée : sur chacun des 18 bassins d'emploi de la région, un ou plusieurs lieux de formation seront ouverts, de façon à proposer une offre de proximité et à assurer un bon maillage territorial.

2. **Région formation Visa métiers** : pour des formations qualifiantes

Une large concertation a été menée avec 128 fédérations professionnelles, les services de l'Etat et les chambres consulaires pour anticiper les métiers prioritaires et les certifications les plus pertinentes à proposer. Elle a permis de déboucher sur une offre de formations comprenant plusieurs nouveautés :

- **Les liens avec les dispositifs Région Formation prépa sont renforcés** pour faciliter les suites de parcours
- **Les parcours de formation sont davantage individualisés** pour permettre aux stagiaires d'aller plus vite vers l'emploi ou de compléter une certification déjà acquise.
- Les entrées -sorties en formations sont échelonnées tout au long de l'année.
- Les parcours de formation sont favorisés, pour permettre notamment aux stagiaires d'entrer dans une nouvelle formation de niveau supérieur dès leur sortie de formation.

Dans les métiers en tension, les places seront ouvertes même s'il y a peu d'inscrits aux sessions de formation, afin de fluidifier le retour à l'emploi. Et les formations Visa métiers sont départementalisées pour répondre aux besoins de recrutement au plus près des bassins d'emploi.

CONTACT PRESSE : Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16